

Extrait
du registre des délibérations
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

| | |
|---|--|
| Membres en exercice : 6 Membres présents : 5 Procurations : 0 Absents : 2 Convocation en date du : 13/02/2024 | L'An deux mil vingt quatre Le 20 février à 18 heures Le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du Conseil Syndical |
| <u>Présents</u> : GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, THION Raymond, PIALOT Christian, THION Jean-Claude <u>Absents excusés</u> : ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud <u>Secrétaire de séance</u> : PIALOT Christian | |

6 - Objet : Tarifs du camping saison d'été 2024

Le Président invite le Conseil Syndical à fixer les tarifs du camping pour la saison d'été 2024 comme suit :

- Emplacement : 5,00 euros la nuit
- Adulte : 4,08 euros la nuit
- Enfants de 12 à 18 ans : 4,00 euros la nuit
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit
- Groupes (à partir de 10 personnes) ou participant à des manifestations sportives :
3,38 euros la nuit
- Location emplacement longue durée (à partir d'un mois) : 90 euros par mois
- Branchement borne électrique : 4,00 euros par jour

Le Conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité
DE VALIDER les tarifs proposés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,



S.I.A.
Joël GAUTHIER
ESPEROU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.